



LA FRANÇAISE

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UFF OBLIGATIONS 3-5 A - FR0013018868

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

📍 OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du fonds est d'obtenir, au travers de l'investissement dans le fonds maître OBLIGATIONS 3-5 M, une performance nette de frais supérieure à l'inflation française représentée par l'IPC (Indice des Prix à la Consommation), sur la durée de placement recommandée de 3 ans.

L'investissement d'UFF OBLIGATIONS 3-5 A est de 85% minimum au travers du fonds maître et à titre accessoire en liquidités. Sa performance sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : Indice des prix à la consommation hors tabac. L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation.

Stratégie d'investissement du fonds maître : La stratégie d'investissement du fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille diversifié d'obligations indexées sur l'inflation, d'obligations convertibles en actions (tous types) et d'obligations classiques à taux fixe ou à taux variable libellées en euros et/ou en devises autres que l'euro.

La gestion repose sur la diversité des différentes classes d'actifs obligataires et sur la divergence des cycles macroéconomiques et financiers de la zone Euro et des pays de l'OCDE.

Le gérant investit jusqu'à 100% dans des titres libellés en Euro et/ou jusqu'à 50% en devises des pays de l'OCDE. Dans la mesure où les titres ne sont pas libellés en euro, le gérant couvrira le risque de change. Il peut toutefois exister un risque de change jusqu'à 10% de l'actif net.

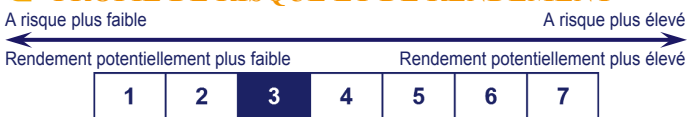
La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Le fonds investit jusqu'à 100% dans des émissions "Investment Grade", c'est-à-dire de notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poors) ou Baa3 (Moody's) ou équivalent selon la société de gestion et jusqu'à 50% dans des émissions à "High Yield", à caractère spéculatif, c'est-à-dire de notation inférieure à BBB- (Standard & Poors) ou Baa3 (Moody's) ou équivalent selon la société de gestion ou non notées. Lorsque l'émission n'est pas notée, c'est le critère de notation de l'émetteur qui est pris en considération.

La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes pour déterminer dans quels titres il conviendra d'investir. Elle effectuera sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs au moment de l'investissement ou en cas de dégradation de ces derniers, afin de décider de les céder ou les conserver.

La fourchette de sensibilité du portefeuille est comprise entre -3 et +5.

📍 PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 3 reflète les investissements dans des actions et dans des produits de taux, notamment des obligations convertibles, émis par des entités du secteur public et/ou privé.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie, elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

La part investie en actions résultant de la conversion ou de l'exercice des droits concernés ne pourra pas dépasser 15% de l'actif.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des obligations subordonnées dont 10% maximum de l'actif net dans des obligations Additional Tier 1 (ou Contingent Convertible / « CoCos »).

Les « CoCos » présentent un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important qu'une obligation classique mais ces titres obligataires contingents convertibles seront recherchés dans le cadre de la gestion du fonds compte tenu de leur rendement attractif. Cette rémunération vient en compensation du fait que ces titres peuvent être convertis en fonds propres (actions) ou subir une perte en capital en cas de déclenchement des clauses contingentes de l'institution financière concernée (franchissement d'un seuil de capital prédéfini dans le prospectus d'émission d'une obligation subordonnée).

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou de FIA et/ou de fonds d'investissement de droit français ou étranger répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP utilisera des instruments financiers à terme de préférence sur les marchés à terme réglementés et organisés mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré.

Le gérant pourra intervenir sur les marchés à terme européens et internationaux dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, actions, change, crédit, indices, courbes et inflation, par l'utilisation d'instruments financiers à terme tels que futures, forwards, options sur actions et taux (listées, OTC), swaps de taux, swaps de change, swaps d'inflation, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent et sur indices), Non Deliverable Forward. L'effet de levier indicatif (somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés) ne dépassera pas 500% de l'actif du fonds.

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 3 ans.

Modalités de rachat : Les rachats sont centralisés chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 11h00 auprès de CACEIS BANK France et réalisés sur la base de la valeur liquidative de J calculée en J+1.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :

C'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futurs.

Risque de crédit :

Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance ou du défaut d'un émetteur. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Ce risque est accru du fait de l'investissement du fonds dans des titres spéculatifs ou non notés. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie :

Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont exposées dans le prospectus de l'OPCVM maître

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	2,05 % (*)

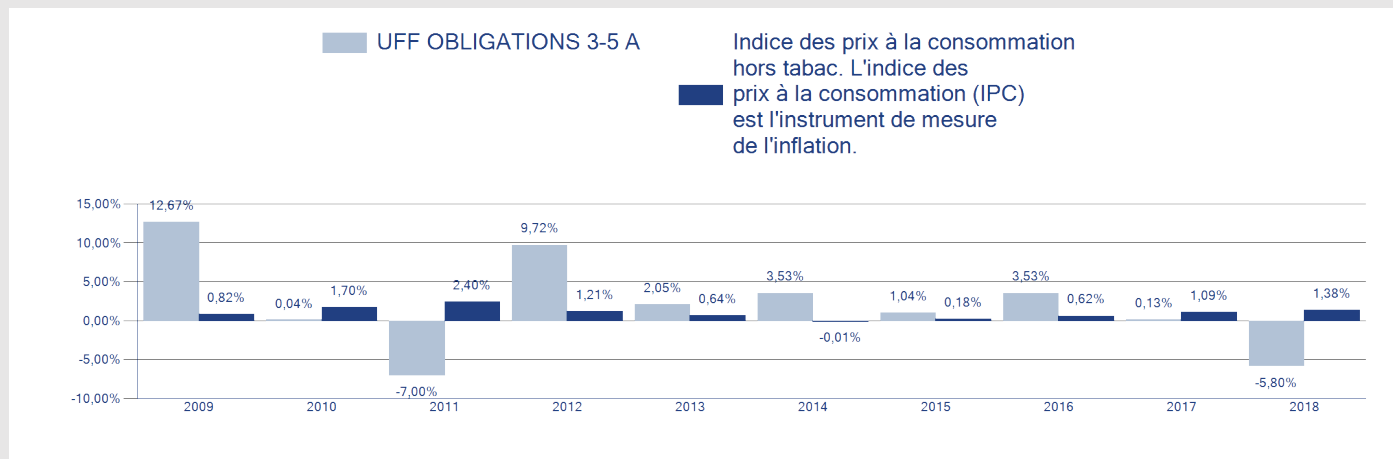
(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/09/2019 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et 11 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.uff.net

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



La part A a été créée le 2 janvier 2006 puis scindée et transformée en FCP nourricier en date du 30 novembre 2015.

FCP créé le : 27/11/2015

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts des fonds maître et nourricier : disponibles gratuitement auprès de l'Union Financière de Banque France : UFF Contact - 32, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16 - France - Tel: 0810 732 732 - Site Internet : www.uff.net

Valeurs liquidatives et autres informations pratiques : www.uff.net

Autres catégories de parts : Néant

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération

et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/10/2019